République Française ***** Département de l'Aube



| Nombre de Membres | | | | | |
|---------------------------|----------|-----------|--|--|--|
| Membres en exercice | Présents | Votants | | | |
| 22 | 19 | 19 + 3 | | | |

Date de convocation 29 mars 2024

> Date d'affichage 29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents: Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentées: Valérie PELLERIN représentée par Liliane VOYARD, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Véronique STOLTZ a été nommée secrétaire de séance. **Stéphanie KUSTERMANN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Création d'un emploi

N° de délibération : 20240426

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le maire expose au conseil municipal :

Suite à la création d'un poste de catégorie B chargée entre autres missions du suivi de la comptabilité sur marché du service technique, le poste d'assistante administrative à la comptabilité va se trouver allégé.

Tant la technicité liée au poste que la charge de travail s'en trouvent diminuées.

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- gestion de la comptabilité : dépenses et recettes

- suivi du budget (aide à la préparation engagements –exécution)
- suivi administratif et comptable du CCAS
- tenue et mise à jour de tableaux de bord de suivi des engagements et réalisations
- fonds de compensation TVA
- amortissements
- suivi de l'état de l'actif
- commande fournitures administratives
- assistance à la préparation des documents budgétaires

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'assistant(e) administrative à temps non complet soit 27/35ème à compter du 1er mai 2024.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées. celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : 1er échelon du grade d'adjoint administratif.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non participants |
|-------------------------|-----------------------|------|--------|------------|------------------|
| 19 | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Véronique STOLTZ Secrétaire

Nicolas MENNETRIER Maire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 18/04/2024 à 17h11 Réference de l'AR : 010-211003389-20240411-DCM20240426-DE Affiché le 18/04/2024 ; Certifié exécutoire le 18/04/2024